Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D060__2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-QUATRE JUIN A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 16 JUIN 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie,

ABSENTS :
M. BROCHARD Michel ayant donné procuration à Mme COSSON Béatrice ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme ROY Lauriane,
Mme MARRE Claire,
M. ROBERT Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHANTRENNE Olivier.

DELIBERATION N° 060-2026
7.5

FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2026 AUPRES DE L'ECOLE DES FORGES – AMICALE LAÏQUE

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 005-2026 du 18 février 2026 ;

Vu le Projet d'Éducation Artistique et Culturelle 2026 mené par « Théâtre en Rance » auprès de l'Ecole des Forges via « L'Odyssée d'Ulysse » porté par la compagnie « Sous la Tour » ;

Considérant que le coût de cette prestation devaient être pris en charge partiellement par la commune (à hauteur de 800 €), le reste étant à la charge de l'Amicale Laïque ;

Considérant que la commune ne peut honorer partiellement une facture ;

Après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260624-D060__2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité :

1. **DECIDE DE VERSER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE d'un montant de 800 € auprès de l'association l'Amicale Laïque pour l'organisation du Projet d'Éducation Artistique et Culturelle 2026 ;**
2. **PRECISE que cette subvention a vocation exclusive à couvrir la facture adossée au Projet d'Éducation Artistique et Culturelle 2026 mené par « Théâtre en Rance » auprès de l'Ecole des Forges via « L'Odyssée d'Ulysse » porté par la compagnie « Sous la Tour » ;**
3. **PREVOIT les crédits nécessaires ;**
4. **AUTORISE Monsieur Le Maire à engager les formalités diverses adossées.**

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 26 juin 2026,

Le Maire,
Gaëtan ALLANO

2

MAIRIE de TADEN (22100 Côtes-d'Armor)